Solidaires Finances Publiques
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Charente

Formation spécialisée
du 21/02/2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFiP. Au niveau de notre direction, notre organisation syndicale a recueilli 50,42 % des votes exprimés.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFiP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées et légitimées. Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin démontre une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFiP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions et combatif.

Cet esprit de combat est d'autant plus important que s'installent à compter de cette année 2023 les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, garanties des personnels et fragilise leur défense. La conception qu'elle emporte du dialogue social est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations sauf à les enfermer dans un carcan d'accord collectif.
La dite loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élu.es que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1er janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.
Si la note d'orientation ministérielle nous promet une circulaire ministérielle et un règlement intérieur, sans délai annoncé, ouvrir une nouvelle instance sans son cadre juridique est tout proprement honteux.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP.
Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les anciens CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus. Ce sont les conditions d'un exercice honnête de nos mandats.

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFiP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFiP et notre direction en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime.

Ainsi, pour 2023, Solidaires Finances Publiques poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation des personnels afin de construire, avec elles et eux, les propositions et les rapports de force indispensables pour donner à la DGFiP tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des droits et garanties des personnels.
De plus, nous réaffirmerons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel. En effet, si depuis des années la DGFiP tient le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et c'est ce collectif et donc l'ensemble des agents et des agentes qui doit être reconnu dans sa globalité.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques tient à formuler quelques vœux complémentaires pour 2023 :

- tout d'abord, le renforcement des mesures de protection et de sécurité pour les personnels. Le drame du Bullecourt (62) est encore dans tous les esprits, et il doit guider les mesures devant nationalement et localement être prises pour assurer la protection de toutes et tous. Le temps du déni, le temps de la temporisation face à des agressions jugées parfois comme isolées ou « naturelles » est révolu. Il est de votre responsabilité de faire en sorte que tous les outils à la portée des agents (DUERP, fiches de signalement…) soient pleinement utilisés et exploités. Mais il faut également donner aux agents en charge de missions de contrôle, de recouvrement, d'accueil, les moyens de mener à bien leur mission. Il faut aussi au travers des mesures réglementaires, au regard de l'organisation des structures, vous assurer que les usagers ne soient pas « exaspérés » par l'absence à proximité de services publics et au cas particulier de services de la DGFiP. Ainsi, le réensemencement de nos territoires par des services publics DGFiP de proximité est une impérieuse nécessité. Et ne nous dites pas que les Maisons France Services sont la solution : l'expérience a montré que ce n'était pas le cas.
  La formation spécialisée doit se saisir pleinement et sans tabou de cette question, déjà largement malheureusement évoquée lors de l'examen des nombreuses fiches de signalement ces dernières années, et encore aujourd'hui.

- Nous reviendrons au cours de l'instance sur la note d'orientation ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail 2023. Notons simplement l'ironie de notre ministère de mettre en avant la prévention des risques de réorganisation des services, au moment où, pour la DGFIP, le plus gros des restructurations liées au NRP est maintenant achevé, et où l'on constate déjà les effets délétères, prévisibles et annoncés, de la concentration des missions et des services, sur les conditions de travail des agent·es, sur l'exercice des missions et sur le service rendu aux usager·es.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites qui s'annonce. Alors que notre direction compte un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs du projet du gouvernement (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite…), Solidaires Finances Publiques Charente, avec l'ensemble des organisations syndicales du département et dans la dynamique nationale portée par nos organisations, s'inscrira pleinement dans le combat contre le projet de la nouvelle réforme des retraites.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité. Nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFiP renforcée, reconnue, réhumanisée, au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.